

Addenda au plan stratégique 1998-2002

Le 22 juin 1998, le gouvernement du Québec a approuvé les ajustements au *Plan Stratégique 1998-2002 d'Hydro-Québec* contenus dans le document « Addenda au plan stratégique 1998-2002 ». Ce document a été inséré à la fin du présent plan.

L'ensemble constitue la version définitive du *Plan stratégique 1998-2002 d'Hydro-Québec*.

À la suite de la Commission permanente de l'Économie et du Travail de l'Assemblée nationale du Québec tenue en février 1998, les ajouts et précisions suivants sont intégrés au *Plan stratégique 1998-2002 d'Hydro-Québec*.

Texte	Référence au Plan
1° Ce gel enfin confirme qu'Hydro-Québec ne proposera aucune mesure à la Régie de l'énergie visant à modifier la situation d'interfinancement entre les différentes catégories tarifaires.	Page 26 Ajouter cette phrase à la fin du 2 ^e paragraphe
2° Le verglas de janvier 1998 a mis en relief l'importance de la continuité du service électrique des réseaux de transport et de distribution. Aussi Hydro-Québec compte-t-elle : <ul style="list-style-type: none"> recourir aux avis externes notamment ceux de la Commission Nicolet pour évaluer divers moyens afin d'améliorer la sécurité de l'alimentation électrique des clients du Québec; accroître la robustesse des lignes de transport haute tension par un ensemble de moyens appropriés, notamment par l'insertion de pylônes anti-cascades à certains points stratégiques; réaliser le bouclage des réseaux haute tension de la Montérégie (735 kV), de l'Outaouais (315 kV) et du centre ville de Montréal (315 kV); réaliser une interconnexion majeure avec le réseau haute tension de l'Ontario. À plus long terme, un projet additionnel, à des fins d'amélioration de la sécurité d'alimentation électrique de clients du Québec, pourrait être envisagé; proposer à la Régie de l'énergie un programme d'enfouissement des lignes de distribution des agglomérations urbaines à haute densité, qui pourrait s'appuyer sur un partenariat avec les municipalités intéressées et le gouvernement du Québec, et qui soit équitable sur le plan tarifaire pour les consommateurs; assurer aux autorités locales et régionales une étroite collaboration en situation d'urgence. Hydro-Québec compte notamment modifier les appellations de certains équipements et unités administratives pour qu'elles soient harmonisées avec la toponymie du gouvernement du Québec. 	Page 27 Ajouter au bas de la page
3° C'est en ce sens qu'Hydro-Québec, par l'entremise de sa direction Développement industriel, poursuivra sa prospection d'entreprises les plus susceptibles de réaliser au Québec des projets industriels à valeur ajoutée; pour ce faire la direction Développement industriel accroîtra sa connaissance des marchés et des projets dans le but précis d'identifier ces entreprises pour lesquelles la disponibilité et les coûts d'électricité seraient un facteur déterminant de localisation au Québec.	Page 31 Ajouter à la fin du 3 ^e paragraphe de l'item 1
4° Par conséquent, l'avantage concurrentiel sera maintenu : accorder des rabais tarifaires n'est donc pas nécessaire pour favoriser la localisation de nouvelles industries au Québec.	Page 31 Remplace la dernière phrase du 4 ^e paragraphe de l'item 1
5° À ce titre, Hydro-Québec met à la disposition des industries, sur une base d'affaire, différentes options combinées (mixte du tarif L et tarif TTR dans des proportions 90/10 par exemple, achat de puissance, assurance évolution tarifaire, etc.). Ces mesures commerciales incitent à l'optimisation de la gestion des termes et conditions de fourniture de l'électricité pour les clients de la catégorie «L» qui désirent accroître leurs activités au Québec. Les options peuvent représenter pour certaines industries des aménagements attrayants sans affecter les autres catégories tarifaires et les objectifs de rentabilité poursuivis par Hydro-Québec.	Page 31 Ajouter comme dernier paragraphe de l'item 1

Texte	Référence au Plan
6° De plus, Hydro-Québec proposera à la Régie de l'énergie des programmes d'efficacité énergétique dont la partie des coûts, qui excède le tarif de fourniture, sera assumée par les seuls clients qui en bénéficieront.	Page 32 Ajouter à la fin de l'item 3
7° Par ailleurs, afin de bien s'assurer que les nouvelles règles du marché ne contribuent pas à une exportation de l'avantage concurrentiel des tarifs d'électricité québécois aux industries, Hydro-Québec n'accordera pas aux industries situées à l'extérieur du Québec des prix et des conditions de fourniture d'électricité plus favorables que ceux consentis aux industries québécoises, pour des contrats d'énergie équivalents.	Page 34 Ajouter ce paragraphe à la fin du 2 ^e paragraphe
8° À titre de distributeur, Hydro-Québec proposera à la Régie d'inclure, dans son futur plan des ressources, l'achat de 30 MW par année d'énergies nouvelles (éolien, biomasse, petites centrales hydroélectriques de 10 MW et moins) pendant 10 ans. Ces achats seraient réalisés aux conditions fixées par la Régie et devraient favoriser le développement régional.	Page 36 Remplace l'avant-dernier paragraphe de la page
9° Cette démarche rendra visible la contribution des actions d'Hydro-Québec à l'effort international de réduction d'émissions des gaz à effet de serre.	Page 39 Ajouter cette phrase au 1 ^{er} paragraphe de la page
10° La majorité de ces nouvelles activités seront confiées à des filiales dont les comptes seront distincts pour en faciliter le suivi.	Page 39 Ajouter ce paragraphe à la fin de la page
11° Ces investissements seront réalisés par l'entremise d'Hydro-Québec International (HQI), une filiale en propriété exclusive d'Hydro-Québec, lesquels feront l'objet d'un suivi rigoureux permettant une reddition distincte des comptes.	Page 42 Remplace la dernière phrase du 1 ^{er} paragraphe de la page
12° D'autres consortiums pourront être formés en fonction des occasions d'affaires sur le marché international, en partenariat avec des entreprises des régions du Québec ayant une expertise en matière de projets à l'étranger et pouvant donc contribuer à une évaluation rigoureuse des coûts et des risques associés à de tels projets.	Page 42 Ajouter ce paragraphe à la fin du dernier paragraphe
13° Une attention particulière sera apportée au développement de techniques de renforcement d'un réseau de transport sujet au verglas et de techniques de déglçage des lignes de transport.	Page 49 Nouveau paragraphe à insérer entre les deux premiers paragraphes
14° Ce montant permettra d'assurer une présence primordiale dans les créneaux de recherche de plus longue durée ou de prospective, et ainsi maintenir un équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.	Page 49 Remplace le 5 ^e paragraphe de la page
15° Le verglas de janvier 1998, dont l'effet brut a été atténué par différentes mesures de gestion, aura comme principale conséquence financière la réduction du bénéfice net 1998 de 115 M \$. Les prévisions de bénéfice net ne sont pas modifiées significativement pour les années subséquentes.	Page 51 Note de bas de page à attacher à la fin du 2 ^e paragraphe de la page
16° Hydro-Québec continuera donc de favoriser, tant dans son développement que dans ses opérations, des activités économiques qui bénéficient aux économies des régions du Québec et aux communautés locales.	Page 60 Ajouter ce paragraphe à la fin de la page